



© SAS Gillard

Matériel de traitement des biodéchets

# Un marché amené à exploser

La généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023 augure sans nul doute une explosion du marché des équipements destinés à traiter cette catégorie de déchets produits à hauteur d'environ 22 millions de tonnes par an en France. Les fabricants répondent ainsi présent avec une offre matérielle à la fois diversifiée et novatrice.

**18** millions de tonnes. C'est, selon l'Ademe, la quantité de biodéchets produits chaque année par les ménages français. Un chiffre qui inclut les déchets

de cuisine et les déchets verts issus de l'entretien des jardins. À ce gisement ménager s'ajoute celui des professionnels, composé notamment des déchets alimentaires de la restauration, de l'industrie agroalimen-

taire et du commerce, ou encore des déchets verts de gros producteurs. Au total, un peu plus de 22 millions de tonnes de biodéchets pourraient ainsi être valorisées chaque année à l'échelle hexagonale. À condition

toutefois que leur tri soit correctement effectué. Un aspect autour duquel la réglementation ne cesse ainsi d'évoluer. Un jalon important a en effet été planté dès 2012 avec l'instauration d'une obligation de tri



**Avec sa gamme Paktor, la SAS Gillard répond à tous les besoins en matière de compactage de biodéchets.**

à la source des biodéchets pour les professionnels produisant plus de 120 tonnes de biodéchets par an. Un seuil ensuite progressivement revu à la baisse, comme l'explique Pierre-André Galy, co-fondateur et président d'Axibio, entreprise spécialisée dans les solutions innovantes de gestions des déchets alimentaires : « *Depuis le 1er janvier 2016, les professionnels produisant plus de 10 tonnes de biodéchets pas an doivent effectuer un tri à la source. Le seuil passera ensuite à 5 tonnes par an début 2023, puis les professionnels seront concernés dès le premier kilo à compter du 31 décembre 2023. Les collectivités locales devront également proposer une solution de tri à la source des biodéchets à leurs administrés d'ici fin 2023 au plus tard. On va donc vers une séparation des flux organiques et non-organiques. Cela existe déjà dans plusieurs pays européens, mais la France doit rattraper son retard* »

Tout un marché d'équipements se développe ainsi autour de la collecte, de la gestion ou encore du traitement de ces biodéchets,

à commencer par celui des compacteurs.

### **DES COMPACTEURS POUR TOUS LES BESOINS**

Sur le créneau des compacteurs, le fabricant français Gillard se distingue avec un modèle spécifiquement conçu pour la collecte des déchets alimentaires : le compacteur monobloc « Paktor Série 5 » spécial bio-déchets. Commercialisé depuis de nombreuses années, ce compacteur étanche est proposé en différentes capacités, de 8 à 12m<sup>3</sup>, avec possibilité de fabrication à des dimensions spécifiques. Équipé d'un moteur de 3 kW, l'équipement est capable d'exercer une pression de compactage de 20 tonnes, et ce à l'aide d'un vérin dont la poussée est centrée sur la pelle ; vérin qui n'entre, en outre, jamais en contact avec les déchets. Autant de gages de fiabilité pour ce matériel éprouvé et dont la fiabilité est en outre accrue grâce à une structure mécano soudée Particulièrement robuste, ainsi qu'une étanchéité renforcée proposée en standard.

En plus de ce modèle, on trouve également au sein de la gamme Gillard le Paktor Série 10, un compacteur

à balancier d'une capacité de 10 à 22 m<sup>3</sup>, proposant en option un conteneur inox, idéal, donc, pour faire face à l'humidité des biodéchets. Outre le compactage, le déconditionnement se révèle un autre incontournable des solutions matérielles proposées par les fabricants à destination du marché des biodéchets. Un créneau sur lequel des solutions particulièrement pertinentes se distinguent, à l'image du Turbo Séparateur d'Atritor, un déconditionneur parmi les plus polyvalents du marché.

## **LE DECONDITIONNEMENT : UN INCONTOURNABLE**

« La collecte séparée des biodéchets

*est aujourd'hui un sujet central. Qu'il s'agisse de collecte en porte à porte ou en apport volontaire, la réalité, toutefois, est que ces déchets restent souvent très souillés, avec beaucoup d'indésirables. Même sur les très bonnes collectes, il reste entre 1 et 3 % d'indésirables, et même entre 7 et 13 % sur les plus mauvaises d'entre elles », constate Alain Guegan, directeur ingénierie chez Hantsch, entreprise familiale basée en Alsace et spécialiste notamment des technologies liées au traitement mécanique et biologique des déchets solides et de la biomasse. « Il faut donc, avant de mélanger les biodéchets aux déchets verts pour les valoriser, retirer les*

*indésirables, afin de ne pas souiller le gisement. Pour cela, nous avons misé sur la technologie du déconditionneur conçu par le fabricant anglais Atritor », ajoute le responsable.*

En combinant forces centrifuges, flux d'air, criblage et action mécanique, le dispositif permet de séparer les liquides et solides issus des emballages, et ce avec une efficacité de l'ordre de 99 %. Insensible aux indésirables - blisters, canettes, bouteilles et sachets plastiques... - le Turbo Séparateur d'Atritor se révèle idéal notamment pour traiter des flux issus de la restauration ou d'inventus de grandes surfaces. Déclinée en

modèles d'une puissance électrique comprise entre 3 et 75 kW, la machine permet d'atteindre des capacités de traitement de 1 à 20 tonnes par heure. Apparu sur le marché il y a près de trente ans et présenté par son fabricant comme le leader mondial sur le marché du déconditionnement, le Turbo Séparateur est toutefois rejoint depuis quelques années par d'autres équipements qui se distinguent eux aussi par leur polyvalence, mais aussi leur côté novateur. Parmi eux, le Flexidry de Green Creative, un déconditionneur né en 2014 et qui a